



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (P.P.R.I.)

LIE A LA PRESENCE DE
LA NARTUBY ET L'ENDRE

Commune de la Motte

Carte du zonage réglementaire
Cru de référence

Encart 30

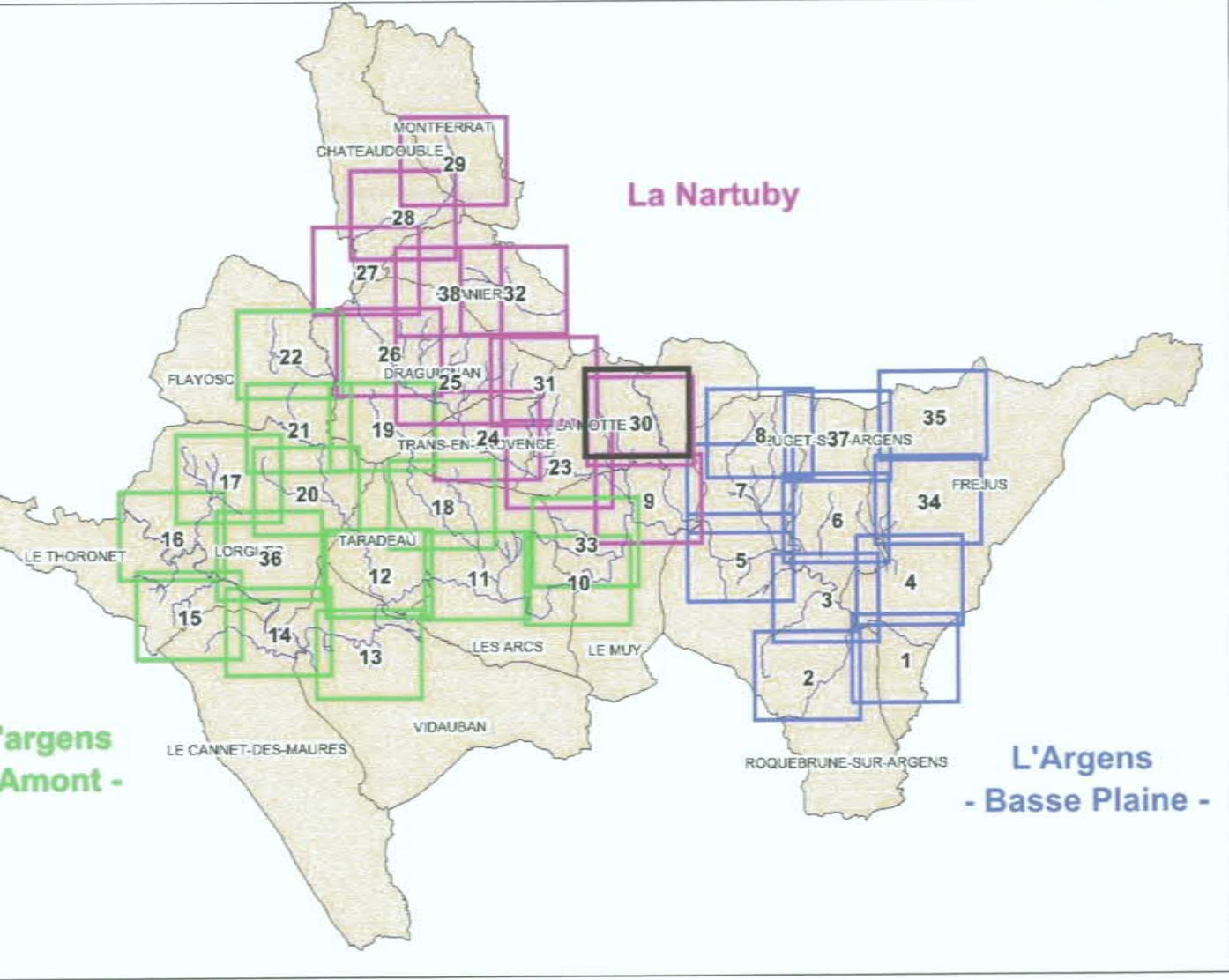
VU et APPROUVE
Comme annexé à mon arrêté en
date de ce jour,
Toulon, le 20 DEC. 2013
Le Préfet,
Laurent CAYRE

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR
Service Aménagement
Durable
Pôle Risques

Légende

— Réseau hydrographique
■ Bâti
— Côte de crue de référence
---> Axe d'écoulement

Inondation par débordement	
Zone à risque	Zone à risque
R1	R2
B1	B2



0 100 200
Mètres
Échelle: 1:5 000
Sources : Cadastre; Extrait CETMEF 2011; DTM 83; Saffige 2011
AZI 2006 et IPEAU 2007
11MHY03123_PPR1_DEFINITIF_ZONAGE_NARTUBY_8_WOR_AS

